

Département du Pas-De-Calais

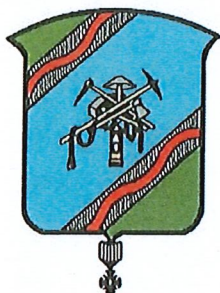
Arrondissement
de Béthune

Canton de Nœux les Mines

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE NŒUX LES MINES

Mesdames et Messieurs les Membres
Du Conseil Municipal



Nos Réf. : SM/DH/AP
Affaire suivie par M. David Habourdin

Le 28 octobre 2022

Madame, Monsieur, Cher(es) Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera en Mairie, le **JEUDI 3 NOVEMBRE 2022 à 18 h 30, salle du Conseil Municipal « Marcel Houdart »**.

Les membres de la Commission des Finances : M. SWITALSKI – Mmes GAUTHIER – URBANSKI – MM. HOBERG – NOREL – Mmes DOMART – PROOT – M. BLONDEL – Mme GODART, ainsi que MM. BUGZEL et ANTOCHEWICZ, sont invités à assister à la réunion de la Commission des Finances qui aura lieu **MERCREDI 2 NOVEMBRE 2022 à 18 h 30, en Mairie**.

Je soussigné(e) _____

Déclare donner procuration à _____

Pour tout vote ou discussion pouvant intervenir lors de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 3 NOVEMBRE 2022.

Signature,

Nous préconisons le respect des règles sanitaires suivantes :

- port du masque individuel conseillé,
- Lavage des mains ou utilisation d'une solution hydro-alcoolique à l'entrée,
- Utilisation d'un stylo personnel pour les signatures.

ORDRE DU JOUR

- 1) Décision modificative n° 2 : budget Ville,
- 2) Décision modificative n° 2 : budget CAHL,
- 3) Ajustement de la délibération budgétaire,
- 4) Fixation du mode de gestion des amortissements au 1^{er} janvier 2023 : Budget Principal et budgets annexes : bâtiment industriels,
- 5) Admission en non valeur : Budget Principal,
- 6) Mise en œuvre du reversement obligatoire de la part communale de la Taxe d'Aménagement aux EPCI,
- 7) Fixation des tarifs du Marché de Noël,
- 8) Tableau des effectifs titulaires au 1^{er} janvier 2023 : création de postes,
- 9) Création d'emploi non permanent, d'agents non titulaires,
- 10) Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement d'activité – Article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique,
- 11) Classes de découverte 2023 : détermination du montant de la part familiale,
- 12) Convention avec l'Arche du 62 : capture et stérilisation des chats errants,
- 13) Protocole transactionnel US Pays de Valois pour des dégradations au Stade Tisserand,
- 14) Présentation du rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane,
- 15) Rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane,
- 16) Désignation d'un représentant de la commune au sein du Comité de suivi du groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane,
- 17) Cession de la parcelle cadastrée section AM n° 481 à la SA d'HLM Maisons&Cités,
- 18) Dérogation au repos dominical,
- 19) Subventions aux associations dans le cadre de la programmation Politique de la Ville 2022,
- 20) Attribution d'une subvention de démarrage et de fonctionnement : association «La Cie El Warda »,
- 21) Attribution d'une subvention de démarrage et de fonctionnement : association « Les Mascottes de Timéo »,
- 22) Don à la protection civile suite aux tornades,
- 23) Adoption d'un plan communal de sobriété énergétique.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(s) Collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,
Conseiller régional des Hauts-de-France,

Serge MARCELLAK.